



**l'Assurance  
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

# Mag-In-Vent # 5

Juin 2024

L'actualité du **Réseau  
Car-In-Vent**



**À LA UNE** Vos contacts en région

**EN BREF** Plénière 2023  
& Lancement officiel de l'extension nationale

**QUESTIONS**

- Où trouver les Subventions Prévention actives ?
- Organismes agréés, accrédités, personnes compétentes : quelles différences ?
- Nouveau règlement machines : quelles évolutions ?
- Logo Car-In-Vent nouvelle version : quelles modalités d'utilisation ?

**ALLER PLUS LOIN** Documentation

**L'AGENDA DU RESEAU** Formations d'intégration  
Plénière 2024

## À LA UNE

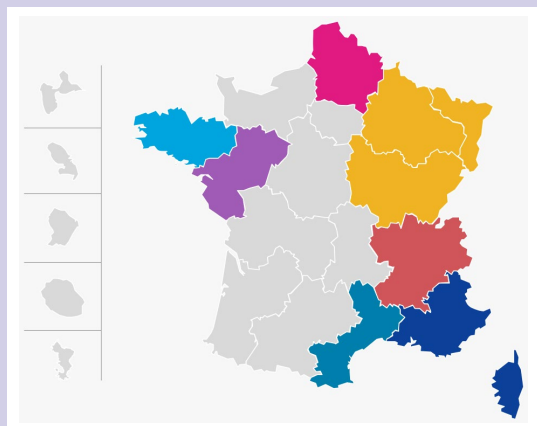
### VOS CONTACT EN RÉGION

**Une question ?**

**Besoin d'un renseignement ?**

Depuis le démarrage de l'extension du réseau Car-In-Vent en octobre 2023, vous pouvez contacter directement l'équipe Car-In-Vent de la région concernée via des adresses mails dédiées. Celles-ci sont gérées par les Unités Techniques (Centres de mesures physiques et Laboratoires de chimie) des différentes caisses régionales.

Cette carte interactive est accessible depuis la page internet Car-In-Vent dans la rubrique « [nous contacter](#) »





# EN BREF

PLÉNIÈRE 2023

## & LANCEMENT OFFICIEL DE L'EXTENSION NATIONALE

Le 10 octobre 2023, le réseau Car-In-Vent se réunissait pour sa traditionnelle plénière annuelle. Annoncée officiellement dès l'introduction de la journée par Géraldine Rothhahn, sous-directrice santé et relation entreprise de la Carsat Nord-Est, l'**extension progressive du réseau à l'ensemble du territoire national** a été l'actualité du jour.

La matinée s'est poursuivie avec des **présentations animées par des experts** de l'Assurance Maladie - Risques professionnels venus de la France entière :

- Les incitations financières, par Nicolas Lombart et Émilie Duchet (Carsat Nord-Est) ;
- La ventilation des bungalows de chantier, par Jacques Balzer (Carsat Alsace-Moselle), Romain Guichard (INRS) et Yves Caromel (Carsat Nord-Est) ;
- La ventilation des box de préparation, par Samuel Morin (Carsat Bretagne) ;
- Les Atmosphères Explosives (AtEx) : gaz et vapeurs, par Agnès Janes (Cramif) et Alexis Vignes (INERIS).



Après la pause déjeuner, retour en séance plénière avec une **table ronde** animée par Véronique Lorre sur des thèmes liés à la maintenance et à l'entretien des installations de ventilation industrielle. Des experts de l'Assurance Maladie - Risques professionnels (Kévin Bance - Cramif, Yves Caromel - Carsat Nord-Est, Sullivan Lechêne - INRS), mais aussi des professionnels utilisateurs ou installateurs (Loïc Enguehard - Donaldson, Christophe Pierrat - Aeras Conseils, Julien Devroë - TUV DCTA) y participaient et ont pu échanger avec l'assistance.



Pour conclure la journée, **Thierry Balannec**, responsable adjoint du département prévention de la Direction des risques professionnels à la Cnam, **a apporté tout son soutien au réseau dans le cadre de l'extension en cours**, rappelant tout l'intérêt de la prévention des risques professionnels, et notamment du risque chimique, de façon harmonisée et coordonnée.



Pour rappel, la **prochaine plénière** est planifiée **le 15/10/2024 à Montpellier !**

Des idées ? Des sujets ? Faites-nous part de vos suggestions à

[carinvent@carsat-lr.fr](mailto:carinvent@carsat-lr.fr)



# QUESTIONS

## OÙ TROUVER

### LES SUBVENTIONS PRÉVENTION ACTIVES ?

Les Subventions Prévention en lien avec le risque chimique sont à nouveau accessibles pour les entreprises telles que *Captage fumées de diesel* (anciennement *Airbonus*), *Captage fumées de soudage*, *Captage peinture en menuiserie*, *Risque Chimique Équipements*...

Elles ont pour objectif de réduire les risques liés aux agents chimiques dangereux dont les cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR). La subvention est plafonnée à 25 000 €.



Retrouvez **la liste complète des subventions et les conditions d'attribution** sur [ameli/entreprise.fr](https://ameli/entreprise.fr) - rubrique **Subventions prévention**



# QUESTIONS

## ORGANISMES AGRÉÉS, ACCRÉDITÉS, PERSONNES COMPÉTENTES : QUELLES DIFFÉRENCES ?

### Source COFRAC

« L'agrément (ministériel, préfectoral,...) est une autorisation administrative nécessaire pour l'exercice d'une activité sous contrôle réglementaire.

L'accréditation est une reconnaissance par un organisme tiers de la compétence à réaliser des activités spécifiques d'évaluation de la conformité. La démarche d'accréditation peut être soit volontaire, soit imposée par une disposition réglementaire. »

### Source INRS

« Les contrôles périodiques sur les lieux de travail ne sont pas effectués systématiquement par des organismes agréés. Les entreprises ont le plus souvent recours à une personne compétente en interne ou à un organisme extérieur spécialisé dans le domaine.

L'inspecteur du travail peut cependant prescrire, à une entreprise, de faire effectuer des vérifications techniques, en vue de vérifier la conformité à la réglementation de certains équipements de travail ou d'installations. Dans ce cas, le recours à un organisme agréé ou accrédité (selon le cas) sera obligatoire.

Les dispositifs d'agrément des organismes par le Ministère chargé du Travail sont peu à peu abandonnés au profit de dispositifs d'accréditation délivrés par des organismes tels que le COFRAC.

À l'heure actuelle, les dispositifs d'agrément d'organismes qui subsistent concernent les contrôles des installations d'aération et les relevés photométriques sur les lieux de travail. »

### Source INRS : ED 828 - Principales vérifications périodiques (page 5)

« Qui effectue les vérifications ? [...] Les textes réglementaires ne précisent pas systématiquement quelle est la personne qui doit effectuer les vérifications. En l'absence de désignation par les textes, la vérification sera faite par une personne compétente et qualifiée. »





# QUESTIONS

## NOUVEAU RÈGLEMENT MACHINES : QUELLES ÉVOLUTIONS ?

Le 29 juin 2023 a été publié le nouveau règlement européen sur les machines (2023/1230), qui remplacera la directive machines (2006/42/CE). Le règlement entrera en vigueur le 20 janvier 2027, sous réserve de certaines dispositions transitoires. Contrairement à la directive Machines 2006/42/CE, il ne nécessitera pas de texte de transposition en droit français.

L'INRS a publié en 10/2023 [un article « focus juridique »](#) qui présente les évolutions principales. À noter dans cet article, un point spécifique sur la forme que peut désormais revêtir la notice d'instruction d'une machine ou d'un produit connexe :

*« Les fabricants doivent veiller à ce que les machines ou produits connexes soient accompagnés de la notice d'instructions et des informations prévues à l'annexe III du règlement. Désormais, il est expressément prévu que les instructions peuvent être fournies en format numérique, qui semble être le support par défaut.*

*Le règlement précise les obligations que le fabricant doit respecter lorsque la notice d'instructions est fournie dans un format numérique :*

- *accès à la notice : le fabricant indique sur la machine ou le produit connexe ou, lorsque cela n'est pas possible sur son emballage ou dans un document d'accompagnement, comment accéder à la notice d'instructions numérique ;*
- *possibilité d'imprimer et de télécharger la notice : le fabricant doit présenter la notice dans un format permettant à l'utilisateur d'imprimer et de télécharger celle-ci et de la sauvegarder sur un appareil électronique afin qu'il puisse y avoir accès à tout moment, notamment lors d'une panne de la machine ou du produit connexe ;*
- *durée d'accessibilité de la notice : le fabricant doit rendre la notice accessible en ligne pendant toute la durée de vie prévue de la machine ou du produit connexe et pendant une durée d'au moins 10 ans après sa mise sur le marché.*

*Enfin, il est précisé qu'à la demande de l'utilisateur au moment de l'achat, le fabricant doit fournir gratuitement la notice d'instructions sur papier dans un délai d'un mois. »*

Références juridiques :

[Règlement \(UE\) 2023/1230 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2023 sur les machines abrogeant la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 73/361/CEE du Conseil](#)

Journal officiel de l'Union européenne du 29 juin 2023.



# QUESTIONS

## LOGO CAR-IN-VENT NOUVELLE VERSION : QUELLES MODALITÉS D'UTILISATION ?

Avec l'extension nationale du réseau Car-In-Vent, le logo a évolué.



Pour rappel, des règles s'appliquent pour l'utilisation du logo :

### > Les membres du réseau qui souhaitent communiquer sur Car-In-Vent

- Utilisent impérativement leur propre charte graphique pour promouvoir leurs produits et services.
- Utilisent exclusivement le logo spécifique « Membre formé du Réseau Car-In-Vent » (transmis sur demande par la caisse régionale de rattachement) dans leurs supports de communication. Il pourra être utilisé sur les outils de communication collectifs (type site internet). Cependant, pour les éléments qui font apparaître nominativement un individu (type signature de mail, devis...), seules les personnes membres du réseau pourront utiliser le logo.
- Transmettent impérativement toute demande de communication en amont à l'adresse de [leur caisse régionale de rattachement](#).
- Invitent les entreprises qui ont des questions sur le réseau Car-In-Vent à
  - contacter [leur caisse régionale de rattachement](#).
  - ou
  - se rendre sur la page dédiée du site internet du réseau Car-In-Vent : <https://www.carsat-norddest.fr/home/entreprises/car-in-vent>  
Ce lien pourra être directement intégré, sous forme d'un lien hypertexte, dans le logo du réseau affiché sur le site du membre.



[Lien vers la charte](#)





# POUR ALLER PLUS LOIN

## LES PARUTIONS EN LIEN AVEC LA VENTILATION

### Guides et outils INRS

- [INRS - Brochure ED 6523](#) - 02/2024 (nouvelle version)  
Cuves de traitement de surface
- [INRS - Brochure ED 6008](#) - 02/2023 (nouvelle version)  
Le dossier d'installation
- [INRS - Note technique NT 106](#) - 04/2023  
Réduire l'empoussièremement généré par les machines mobiles : des solutions apportées sur raboteuses de routes

### Évaluation du risque chimique

- [INRS - Podcast Seirich](#) - 12/2022  
Comment le logiciel Seirich peut aider, même les petites entreprises, à évaluer leurs risques chimiques ?



### Journées techniques & Webinaires

- [INRS - Journée technique du 4 avril 2023](#)  
Organiser la maintenance pour intervenir en sécurité
- [INRS - Journée technique du 14 novembre 2023](#)  
Produits de consommation : du conteneur au commerce, quel risque chimique pour les salariés ?
- [INRS - Webinaire du 7 décembre 2023](#) (env. 50 min)  
Comment bien choisir un appareil de protection respiratoire ?
- [INRS - Webinaire du 22 juin 2023](#) (env. 30 min)  
Évaluer a priori le risque chimique : s'appuyer sur des résultats de mesure d'exposition existants





# POUR ALLER PLUS LOIN

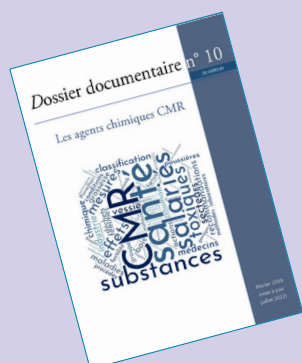
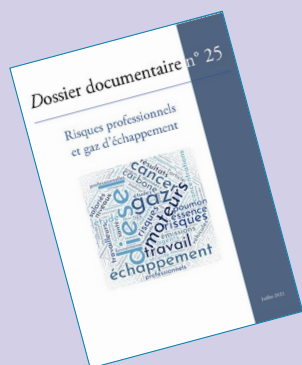
## LES PARUTIONS EN LIEN AVEC LA VENTILATION

### Dossiers documentaires thématiques INRS

L'INRS réalise des dossiers par thème qui rassemblent l'ensemble des publications sur un sujet > [Portail des Dossiers documentaires](#)

Quelques exemples :

- Le secteur du funéraire (n°33)
- Le plomb (n°28)
- Valeurs limites (n°27)
- Gaz d'échappement (n°25)
- Maladies professionnelles (n°24)
- Le secteur de la plasturgie (n°21)
- Les soins esthétiques (n°20)
- Le traitement des métaux (n°19)
- Les secteurs de la boucherie-charcuterie et de la poissonnerie (n°17)
- Le secteur de l'imprimerie (n°18)
- Collecte et traitement des déchets (n°16)
- Boulangerie - Pâtisserie (n°14)
- Le secteur du nettoyage (n°13)
- Les agents chimiques CMR (n°10)
- Les nanomatériaux (n°9)



### Études INRS en cours

[Recueil des études en cours](#) et notamment en lien avec la ventilation :

- Élaboration et évaluation de la pertinence d'un indice global « QAI et confort thermique » pour l'amélioration des conditions de travail dans les zones de stockage des commerces (page 31)
- Impact des perturbations aérauliques fugitives sur le confinement des enceintes ventilées (page 34)
- Avantages et limites d'utilisation des douches à air pour la décontamination des vêtements de travail (page 45)
- Captage des aérosols et ventilation générale dans les cabinets dentaires (page 75)







# POUR ALLER PLUS LOIN

## LES PARUTIONS EN LIEN AVEC LA VENTILATION

### Formations INRS



#### Offre Formations et Stages de l'INRS

L'INRS propose un important catalogue de formations classées par public et par thème selon différentes modalités : stages en face à face, formations à distance et formations par des organismes habilités.

### Productions des Carsat

#### EPSAT Vosges / Carsat Nord-Est / SNROC - Brochure - 02/2023

Étude sur les poussières de silice – Dans les graniteries / Dans la gravure sur monuments funéraires

#### Carsat Sud-Est - Recommandation régionale 21 - 03/2023

Fabrication et réparation des piscines en polyester

#### Carsat Bretagne - Brochure RP105 - 02/2023

Les procédés de décapage et passivation des soudures sur aciers inoxydables

#### Carsat Nord-Est - Fiches risques méconnus et émergents

Carsat Pays de la Loire - Fiches risques méconnus et émergents

Les process, les produits utilisés ou les situations d'exposition professionnelles peuvent générer des risques encore méconnus. Retrouvez la synthèse des investigations menées sous forme de fiches thématiques.

#### Carsat Nord-Est - Podcasts 10 minutes prévention

(en lien avec les fiches risques méconnus et émergents)

- [Épisode 1](#) : Phytosanitaires : exposition lors d'interventions sur des matériels agricoles
- [Épisode 2](#) : Mercure : risque d'exposition dans les zones de collecte des lampes usagées
- [Épisode 3](#) : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) : installations de fermentation dont brasseries artisanales



Retrouvez aussi **toutes les parutions** qui parlent de Car-In-Vent

dans la rubrique « **Comm'-In-Vent** »

sur [la page internet dédiée du réseau](#)



# L'AGENDA DU RESEAU

## PLENIÈRE 2024 & FORMATIONS

### Formations d'intégration

Retrouvez les [dates des prochaines sessions](#)

### Plénière du réseau Car-In-Vent

# SAVE THE DATE

6ème plénière du Réseau Car-In-Vent

Jour	Mois	Année
15	10	24

La 6<sup>ème</sup> plénière du réseau Car-In-Vent se déroulera le mardi 15 octobre 2024  
**de 9h00 à 16h30 à Montpellier**

Nous comptons sur votre présence.

Pour toute question ou suggestion, n'hésitez pas à joindre l'équipe d'organisation :

[carinvent@carsat-lr.fr](mailto:carinvent@carsat-lr.fr)

### La page dédiée de notre site

[Car-In-Vent - Le Réseau des installateurs / distributeurs  
et bureaux d'étude en ventilation industrielle](#)



Pour nous contacter :



[Accéder à la carte des contacts](#)